Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212203657-20260907-2026_10_02-DE

COMMUNE DE TREMARGAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation :
26 août 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	**11**
Présents	**6**
Votants	**8**

Secrétaire de séance :
M. Dorig LE CRAS

Le **lundi sept septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes**, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trémargat se sont réunis, sur convocation de Madame Marie-France BERNARD, Maire, à la mairie de Trémargat.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Marie-France BERNARD, M. Matthieu APRIOU, M. François JEGOU, M. Yann LE POULLENNEC, M. Damien LOSEILLE, M. Dorig LE CRAS.

ETAIENT REPRÉSENTÉES : Mme Malo COMBES (pouvoir à M. Yann LE POULLENNEC), Mme Dominika DOLENGIEWICZ (pouvoir à Mme Marie-France BERNARD).

ETAIENT ABSENTES : Mme Gwennaëlle PORS, Mme Agnès CASSIN, Mme Fairouz SAID.

DÉLIBÉRATION N°2026_10_02
DÉMISSION DE MME GWENNAËLLE PORS DE SES FONCTIONS D'ADJOINTE AU MAIRE ET DE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Madame la Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que, par courrier en date du 6 juillet 2026, adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Guingamp, Madame Gwennaëlle PORS a manifesté son intention de se démettre de ses fonctions d'adjointe au Maire. Cette démission a été validée par Monsieur le Sous-Préfet le 21 juillet 2026.
Par ailleurs, Madame la Maire indique avoir reçu, le 26 août 2026, un nouveau courrier de Madame Gwennaëlle PORS, par lequel cette dernière exprime également sa volonté de renoncer à son mandat de Conseillère Municipale. Elle prend acte de cette décision et accepte la démission.
Mme la Maire rappelle que, par la délibération n° 2026_04_02 en date du 20 mars 2026, il a fixé à trois le nombre d'adjoints au Maire. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il a la possibilité de désigner un nouvel adjoint pour remplacer Madame Gwennaëlle PORS ou de décider de ne pas nommer de nouvel adjoint.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-4, selon lequel le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret ;
VU les articles L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du même code, qui prévoient que, en cas de vacance, les adjoints sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux qu'ils remplacent, sauf dérogation pour les communes de moins de 1 000 habitants ;
VU l'article L. 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la démission des adjoints et des conseillers municipaux ;

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212203657-20260907-2026_10_02-DE

VU le courrier de démission de Madame Gwennaëlle PORS en date du 6 juillet 2026, validé par Monsieur le Sous-Préfet de Guingamp le 21 juillet 2026 ;
VU le courrier de démission de Madame Gwennaëlle PORS en date du 26 août 2026, par lequel elle renonce à son mandat de Conseillère Municipale ;

CONSIDÉRANT que Madame la Maire a pris acte de la démission de Madame Gwennaëlle PORS de ses fonctions d'adjointe au Maire et de Conseillère Municipale ;
CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal a fixé à trois le nombre d'adjoints au Maire par la délibération n° 2026_04_02 en date du 20 mars 2026 ;
CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de transférer les délégations de Madame PORS afin d'assurer la continuité des services ;

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND acte de la démission de Madame Gwennaëlle PORS de ses fonctions d'adjointe au Maire et de Conseillère Municipale.
LAISSE vacant le poste d'adjoint. Le tableau du Conseil Municipal est validé tel que présenté ci-dessous.
DECIDE que les délégations et représentations de Madame Gwennaëlle PORS sont transférées comme suit :

- Madame Fairouz SAID devient titulaire de la délégation au SIVU (portage de repas) ;
- Monsieur François JEGOU se voit attribuer la commission « Vivre ensemble » et cède la commission travaux à Madame Marie-France BERNARD.

Ordre	Qualité	Nom et Prénom	Date de naissance	Fonction
1	Mme	BERNARD Marie-France	01/11/1983	Maire
2	M.	APRIOU Matthieu	19/06/1989	Premier adjoint
3	M.	JEGOU François	29/08/1988	Deuxième adjoint
4	Mme	COMBES Malo	13/11/1963	Conseillère Municipale
5	M.	LE POULLENNEC Yann	14/02/1977	Conseiller Municipal
6	Mme	DOLENGIEWICZ Dominika	07/09/1982	Conseillère Municipale
7	Mme	CASSIN Agnès	03/09/1983	Conseillère Municipale
8	M.	LOSEILLE Damien	21/08/1984	Conseiller Municipal
9	M.	LE CRAS Dorig	29/09/1987	Conseiller Municipal
10	Mme	SAID Fairouz	17/12/1984	Conseillère Municipale

Le secrétaire de séance,
M. Dorig LE CRAS
Conseiller Municipal

La présidente de séance,
Marie-France BERNARD
Maire

MAIRIE DE TREMARGAT
22110